

**CONFERENCE DIPLOMATIQUE  
POUR L'ADOPTION D'UNE  
CONVENTION SUR LES ARMES A  
SOUS-MUNITIONS**

CCM/PT/4

Le 21 mai 2008  
Original : ENGLISH

---

**DUBLIN 19 – 30 MAI 2008**

**Texte de la Présidence transmis à la Plénière**

Article 15

*Signature*

La présente Convention, faite à (...), le (...), sera ouverte à la signature de tous les États à (...), du (...) au (...), et au siège des Nations Unies à New York du (...) jusqu'à son entrée en vigueur.